

## REGLEMENT INTERIEUR

### DISPOSITIONS GENERALES

- Une tenue correcte est exigée dans les locaux, port de couvre-chef interdit en salle de classe sauf pour raison médicale.
- Conformément à la loi, il est rigoureusement interdit de fumer dans les locaux
- En dehors du foyer, il est formellement interdit de boire ou manger dans les locaux sous peine de sanctions.
- Un « foyer » avec micro-ondes (lesquels doivent être maintenus toujours propres) est à votre disposition pour la restauration, ainsi que des salles pour le travail scolaire personnel.
- Toute dégradation volontaire ou involontaire des locaux et du matériel qu'ils contiennent, commise par un élève, sera réparée aux frais de celui-ci.
- En aucun cas, IFSUP ne pourra être rendu responsable de la perte ou du vol de biens et de petit matériel appartenant aux élèves. Chacun doit surveiller ses affaires personnelles en cours.
- L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les cours. Les portables doivent être confiés à l'enseignant au début du cours et récupérés à la fin.

La Direction

### ENSEIGNEMENT

- Concernant les cours, seul un retard de 15 minutes pourra être consenti aux élèves. Passé ce délai, un justificatif (ex : billet de retard SNCF...) est nécessaire, mais l'élève ne pourra assister au cours qu'après la pause prévue par l'enseignant.
- Il est strictement interdit à toute personne non inscrite dans la prépa d'assister ou intervenir pendant un cours présentiel ou distanciel.
- Il ne sera fait aucune photocopie de cours pour les absents (exception : élèves malades ayant présenté un certificat médical). Il appartient aux élèves d'avertir le secrétariat au plus tôt en cas d'absence.
- La remise en cause et contestation répétée de l'enseignement des formateurs, impliquera de facto une non-adhésion patente au processus pédagogique proposé par l'école. En conséquence l'élève se verra proposé de changer d'école pour éviter de perturber le bon déroulement des cours de cette prépa et en trouver une lui convenant plus.

### SANCTIONS

Toute entorse à ces règles entrainera un avertissement, voire une exclusion pour les plus graves : perturbation majeure, entrave au bon déroulement du cours, infractions répétées, etc.

